29 novembre 2018
/48

PREVOYANCE PROFESSIONNELLE SUISSE

SCHWEIZER PERSONAL VORSORGE

actualités

Le service d'information hebdomadaire de la «Prévoyance Professionnelle Suisse»

Un environnement familier offre également aux investisseurs institutionnels une sécurité trompeuse.
Page 03

Les directeurs cantonaux des affaires sociales favorables à un congé paternité de deux semaines.
Page 06

Caisses de pensions

Placements

Pas d'interdiction d'investir dans les énergies fossiles

La Banque cantonale d'Argovie (AKB) et la caisse de pensions argovienne (APK) doivent pouvoir continuer à investir dans les énergies fossiles. Tel est l'avis du Conseil exécutif qui rejette la demande du groupe des Verts pour une interdiction de ces investissements. A l'APK, qui assure essentiellement les employés de l'Etat et le personnel enseignant, une interdiction cantonale d'investir dans les énergies fossiles serait contraire à la loi, selon l'exécutif. La fortune des assurés et des rentiers est exclusivement investie dans leur intérêt économique. Les critères éthiques, écologiques et sociaux sont déjà intégrés dans le processus de placement et font partie de la gestion des risques, estime-t-il. (ats)

Changement de primauté

Le canton de Fribourg envoie la réforme en consultation

Le Conseil d'Etat fribourgeois a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Dans cet avant-projet, il propose pour l'essentiel le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Par ailleurs, il met en consultation trois variantes de mesures transitoires et compensatoires ainsi que la possibilité d'une recapitalisation partielle. La CPPEF doit atteindre un taux de couverture minimum de 80% d'ici 2052. Les projections montrent toutefois que le taux pourrait chuter à 45% d'ici là si rien n'est entrepris. La CPPEF met à disposition un site Internet dédié au projet de réforme. La consultation sur l'avant-projet de loi prendra fin le 15 mars 2019. Après son examen par le Grand Conseil fribourgeois, le peuple aura le dernier mot. Si elle est acceptée, la réforme devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

Pilier 3a

Le Conseil fédéral contre la hausse des déductions pour les versements

Les salariés doivent pouvoir déduire des impôts des versements deux fois plus élevés au 3e pilier. C'est ce que réclame le conseiller national UDC Erich Hess dans une motion. Le Conseil fédéral n'y est pas favorable mais la motion a toutes ses chances au National puisqu'elle a été signée par des représentants de l'UDC, du PLR et du PBD. Le texte réclame que le montant maximal déductible de 6768

Horizons et Tendances
Mercredi 9 janvier 2019, Lausanne
Formation continue
www.epas.ch

francs pour les salariés soit augmenté à 15 000 francs. Pour les personnes actives sans 2e pilier, le plafond doit passer de 33 840 à 45 000 francs. Le Conseil fédéral rappelle que seuls 13% des contribuables peuvent aujourd'hui faire valoir le montant maximal déductible. (ats)

Formation

Pratique à la ZHAW

La ZHAW School of Management and Law propose l'option «Prévoyance en Suisse» à ses étudiants. Ce module vise aussi à approfondir leurs connaissances dans le domaine de la prévoyance professionnelle. «Actualités» a récemment pu participer à un cours lors duquel les étudiants ont appliqué le savoir acquis. Leur tâche consistait à évaluer la Spida Fondation de prévoyance à l'aide de divers critères tels que le taux de couverture, la structure des assurés, le risque de placement ou les prestations de vieillesse et à classer ces critères sur une grille comportant les axes Prestations et Risque. Markus Büchi, directeur de Spida, les a aidés avec des informations de première main.

Personnalité 1

Deux nouvelles têtes au conseil de fondation de ComPlan

Entre le 5 et le 18 novembre, les collaborateurs de Swisscom ont élu les sept représentants des employés au Conseil de fondation de comPlan pour la prochaine législature. La liste de Syndicom a gagné un siège et dispose désormais de cinq représentants au Conseil avec l'élection de Yannick Loigerot, du canton de Fribourg. L'association du personnel transfair a perdu deux sièges et n'est plus représentée que par Susanna Monika Walker, qui a été réélue. Meret Meier, de la liste «Le futur prend la responsabilité», est entrée au Conseil. L'élection a été organisée pour la première fois selon une procédure électronique avec une participation de 17.6% des voix.

FWi
Fondation de placement

Depuis 1984, votre partenaire pour des solutions de placement compréhensibles dans un monde complexe!

Urs Brügger
Directeur
Tel. 058 360 78 57

Jean-Claude Scherz
Directeur
Tel. 058 360 78 58

Michael Zuppiger
Responsable marché
Tel. 058 360 78 58

Appelez-nous !

FWi – Réaliser davantage ensemble! / www.fwi-fondation.ch

Peter Schnider, directeur des Editions EPAS

Des investisseurs irrationnels

Cette année encore, les journées d'information argoviennes (AIS) organisées par Gewos ont été l'occasion d'aborder des thèmes aussi variés qu'un bilan qui donne à réfléchir pour les investisseurs (masculins) ou la gestion du risque.

Kremana Bachmann, de l'Institut für Banking und Finance de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), était la dernière intervenante d'une série de conférences intense et ses propos ont ébranlé quelques certitudes: elle s'est demandé si les investisseurs institutionnels prenaient vraiment de meilleures décisions de placement que les investisseurs privés (souvent moqués et décrits comme des «noise traders»). Les investisseurs institutionnels tels que les caisses de pensions, les fondations ou les gérants de fonds se targuent de toujours montrer la voie à suivre dans les décisions de placement. En réalité, les chemins qui mènent systématiquement à de mauvaises décisions ne manquent pas, comme l'a montré Mme Bachmann.

Il y a par exemple le problème du «biais de familiarité», autrement dit le fait que la proximité géographique, professionnelle ou linguistique/culturelle donne un sentiment de confiance. Or, les investisseurs qui font confiance à ce qui leur est familier découvrent moins d'opportunités cachées et sous-estiment les risques. Des études américaines montrent que les caisses de pensions de droit public ont particulièrement tendance à surpondérer les placements locaux qui dégagent pourtant des rendements nettement plus faibles que les autres. Le soi-disant avantage en termes d'information n'existe pas. Ce problème est aggravé par le fait que les individus (investisseurs) se surestiment souvent. En clair, ils sous-estiment les risques et surestiment leurs capacités propres. Un sondage auprès de 132 caisses de pensions a révélé que les fluctuations des actions et obligations suisses faisaient systématiquement l'objet d'estimations trop faibles.

Ceux qui pensaient que les décisions de placement prises en équipe étaient meilleures que les décisions individuelles ont également été détrompés par Mme Bachmann. Les équipes ont souvent une propension au risque plus élevée et se surestiment davantage que les individus. Les choses semblent se compliquer lorsque des femmes se mêlent à des équipes exclusivement masculines, car les hommes ont alors tendance à prendre encore plus de risques (à ce sujet, voir également l'article «La gestion de fonds idéale…devrait être féminine» de la newsletter «actualités» 43/18). Cependant – Mme Bachmann a tenu à rassurer son auditoire sur ce point – les décisions de placement ne sont pas uniquement guidées par le biais régional et la testostérone. Malgré tous ces bémols, les investisseurs institutionnels prennent généralement de meilleures décisions de placement que les investisseurs privés.

Les risques ne diminuent pas quand on les ignore

Kerstin Windhövel, responsable du centre de compétence Prévoyance de la Haute Ecole Spécialisée Kalaidos, s'est intéressée à d'autres risques. Elle a plaidé pour que les petites caisses de pensions aient aussi l'obligation d'introduire un système de gestion du risque qui soit toutefois adapté à leur structure et à leur forme. En outre, la gestion du risque doit également avoir pour objectif d'apporter une valeur ajoutée. Enfin, le conseil de fondation doit pouvoir se limiter à certains risques essentiels. Définir ces risques, c'est-à-dire sélectionner les indicateurs de risque qui doivent faire l'objet d'un suivi permanent, est l'une des principales missions du conseil de fondation.

Personnalité 2

Swiss Life Pension Services renforce son personnel

Au 1er décembre 2018, Silvia Basaglia (53 ans) est venue renforcer l'équipe de Swiss Life Pension Services SA (SLPS) en Romandie et au Tessin pour y poursuivre le développement de l'activité de conseil. En parallèle, elle est également entrée à la direction de SLPS. Mme Basaglia est membre du Comité de l'Association Suisse des Actuaires et de la Commission des examens pour experts en assurances de pension.

Assurances sociales

Procédures d'observation 1

Le recours aux détectives sociaux approuvé à une nette majorité

64.7% de «oui» à la surveillance des assurés: les électeurs ont approuvé la base légale pour les procédures d'observation. Par le passé, l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-accidents (Suva) avaient déjà placé des assurés sous surveillance. La Cour européenne des droits de l'homme avait toutefois conclu à une base légale insuffisante en 2016, entraînant une suspension des procédures. Elles sont désormais à nouveau possibles. Le projet rapidement adopté par le Parlement vaut non seulement pour l'AI et la Suva, mais aussi pour l'assurance-chômage et l'assurance-maladie obligatoire. Le Conseil fédéral a déjà exposé les modalités de mise en œuvre de la loi. Les détectives devront notamment obtenir une autorisation pour surveiller les assurés. (ats)

Procédures d'observation 2

Crainte d'un soupçon généralisé à l'encontre des assurés

La décision de dimanche donne un chèque en blanc aux caisses-maladie et aux assurances pour surveiller les assurés, estime le comité référendaire dans un communiqué. Il avait déposé un recours relatif à la votation contre les faits inexacts contenus dans la brochure explicative du Conseil fédéral. L'Union syndicale suisse (USS) espère que la Suva saura montrer l'exemple, tout comme la faîtière des travailleurs TravailSuisse qui regrette vivement que le projet ait été adopté par une majorité d'électeurs. L'organisation demande une application très mesurée de la loi car il s'agit d'une forte intrusion dans la sphère privée. (ats)

Procédures d'observation 3

Partisans satisfaits

Le comité «Oui au fair-play dans le droit des assurances sociales» s'est réjoui de l'adoption du projet à une nette majorité. L'Association Suisse d'Assurances (ASA) s'est également félicitée du résultat: l'électorat s'est prononcé pour une protection ferme et déterminée des institutions sociales suisses contre la fraude, selon elle. Pour l'Union patronale suisse, la décision claire du peuple permet de continuer à lutter efficacement contre les abus dans le respect des règles internationales. (ats)

PC

Recherche de compromis

Les Chambres fédérales se rapprochent d'un compromis dans la réforme des prestations complémentaires (PC). Au troisième tour des délibérations, le Conseil des Etats a notamment fait des concessions sur la couverture des besoins vitaux des enfants. En revanche, il a de nouveau rejeté la proposition du Conseil national d'introduire un seuil de fortune au-dessus duquel le droit aux PC ne serait plus accordé. Il n'a pas non plus cédé en ce qui concerne la réduction du droit aux PC en cas de retrait en capital et les franchises pour le calcul des PC. Le projet retourne une dernière fois au Conseil national avant une éventuelle conférence de conciliation. (ats)

Assurance-maladie 1

La croissance des primes pèse sur le revenu disponible

L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) a progressé de 4.1% en 2018 par rapport à l'année précédente. L'IPAM a atteint le niveau de 192.8 points (base 1999 = 100). L'IPAM permet de chiffrer les répercussions de l'évolution des primes sur la croissance du revenu disponible. Selon le modèle de calcul de l'IPAM de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la hausse des primes enregistrée en 2018 a ralenti la croissance du revenu disponible de 0.3 point.

Assurance-maladie 2

Le Conseil national pour des franchises plus élevées

Les patients doivent prendre à leur charge une partie plus importante de la facture du médecin. Le Conseil national a approuvé un projet du Conseil fédéral pour un relèvement des franchises: les franchises et les coûts bruts à la charge de l'assurance de base doivent rester dans un rapport de 1 à 12. Dès lors que les coûts par personne seront supérieurs à 13 fois la franchise ordinaire, toutes les franchises pour adultes devront être augmentées de 50 francs. Le Conseil national espère également qu'une nouvelle règle pour les franchises à option fera baisser les coûts: les franchises supérieures au minimum de 300 francs actuellement en vigueur ou les modèles limitant le choix du médecin devront être conservés pendant au moins trois ans. Le National a par ailleurs décidé de prolonger le gel des admissions de médecins jusqu'en 2021. (ats)

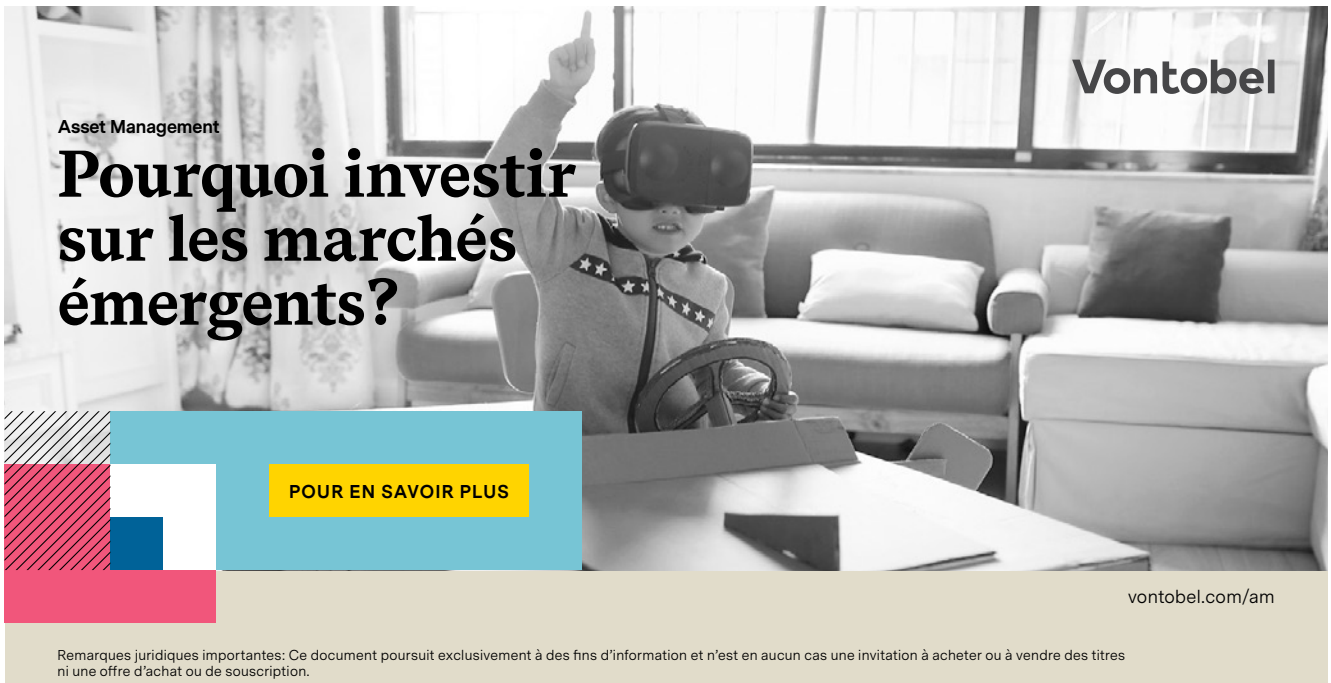

Assurance-maladie 3

Les caisses-maladie perdent des clients dans le modèle standard

De plus en plus d'assurés tournent le dos au modèle standard et aux franchises moyennes, selon l'analyse du service de comparaison indépendant en ligne moneyland.ch effectuée sur la base des chiffres de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les franchises les plus élevées et les modèles d'épargne gagnent en popularité. Alors qu'en 2015, environ 2.9 millions de personnes étaient encore assurées dans le modèle standard, elles n'étaient plus que 2.6 millions en 2017, soit 11% de moins.

Allocations familiales

Moins d'allocations pour les enfants domiciliés dans l'UE

Les enfants domiciliés dans l'UE devront recevoir des allocations moins élevées sur la base d'un calcul ajusté au pouvoir d'achat. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS) a accepté une initiative parlementaire qui réclame une modification à cet effet de la loi fédérale sur les allocations familiales. (ats)

Congé paternité

Les directeurs cantonaux des affaires sociales favorables à deux semaines

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) soutient le contre-projet indirect à l'initiative sur le congé paternité. Les directrices et directeurs cantonaux estiment que «deux semaines sont plus appropriées et plus compatibles avec les besoins des milieux économiques».

Adoption

La Commission du National ne veut pas de congé d'adoption

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national fait marche arrière: les personnes exerçant une activité lucrative qui adoptent un enfant de moins de 4 ans ne doivent pas avoir droit à un congé maternité ou paternité rémunéré de deux semaines. La Commission revient ainsi sur ses décisions de février 2018 et juin 2017. A l'époque, la voix prépondérante du président de la Commission avait fait pencher la balance en faveur du congé d'adoption. Sa proposition a reçu un accueil controversé en consultation, a expliqué la Commission pour justifier son revirement. (ats)

Aide sociale

Analyse des conséquences financières du projet populaire

Le Grand Conseil bernois recommande le rejet du projet populaire concernant la loi cantonale sur l'aide sociale. Les conséquences financières suscitent le débat et le parlement a chargé sa Commission des institutions politiques de procéder à une analyse des coûts. Le directeur de la santé Pierre Alain Schnegg s'est dit d'ac-

Participez à notre expertise et à notre expérience auprès d'un fournisseur unique.

La maison de la prévoyance

Participez maintenant sur **swisscanto-prevoyance.ch**

Swisscanto
Prévoyance SA

cord avec une validation indépendante des chiffres. Pour lui, il est essentiel que le peuple puisse voter le plus rapidement possible sur le projet de loi révisée sur l'aide sociale. Les électeurs devraient se prononcer à ce sujet en mai 2019. (ats)

UE

Droits des réfugiés en matière d'aide sociale

Les Etats membres de l'UE ne doivent pas verser des aides sociales moins élevées aux réfugiés ayant un droit de séjour temporaire qu'à leurs propres citoyens. Telle est la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Le jugement se fonde sur une plainte à l'encontre d'une règlementation du Land autrichien de Haute-Autriche, qui prévoit de n'accorder qu'une prestation minimum aux réfugiés bénéficiant d'une autorisation de séjour limitée. Ce n'est pas compatible avec le droit de l'UE, selon les juges de la CJUE. (ats)

Economie

Conjoncture

Croissance brusquement interrompue

Le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse a reculé de 0.2% au 3e trimestre 2018. L'industrie, le secteur des services et, du côté des dépenses, la demande intérieure et le commerce extérieur ont tous livré des impulsions négatives, rapport le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Marché du travail

Croissance solide de l'emploi au 3e trimestre 2018

Au 3e trimestre 2018, l'emploi total (nombre de places de travail occupées) a augmenté de 1.6% par rapport au même trimestre de l'année précédente (+0.1% par rapport au trimestre précédent, données désaisonnalisées). En équivalents plein temps, l'emploi a progressé de 1.8% durant la même période. L'économie dans son

Caricature de la semaine

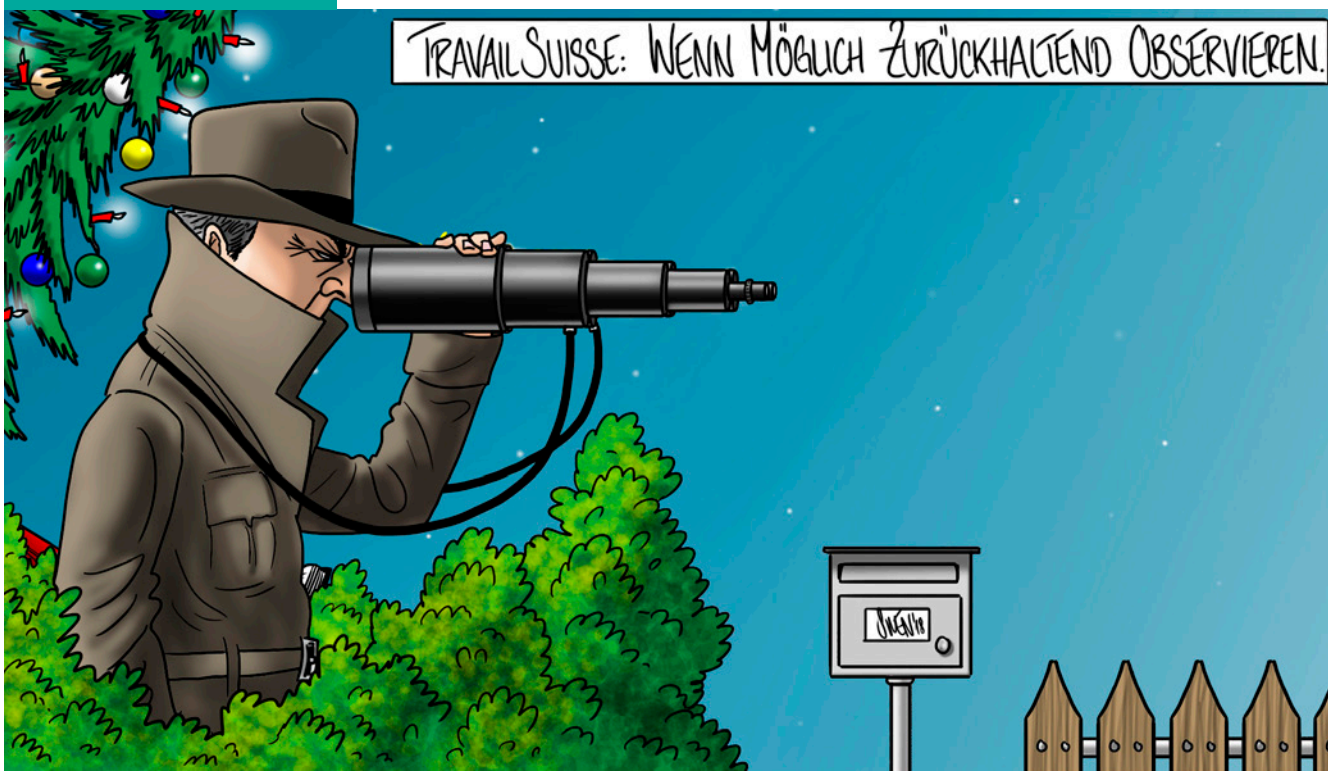

TravailSuisse: la surveillance doit être si possible mesurée.

ensemble a enregistré 13500 places vacantes de plus qu'au même trimestre de l'année précédente (+23%) et l'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi est toujours en hausse (+1.0%). Tels sont les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

www.epas.ch

Editeur Editions EPAS SA I Taubenhausstrasse 38 I case postale 4242 I CH-6002 Lucerne
Tél. +41 (0)41 317 07 07 I abo@vps.ch I **Rédaction** redaktion@vps.ch
Ce produit est protégé par des droits d'auteurs. A ce titre, il ne peut être ni copié, ni transmis, ni modifié ou réutilisé d'une quelconque manière, que ce soit sous forme électronique ou toute autre forme.